

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Association québécoise des retraité(e)s  
des secteurs public et parapublic

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (la "corporation"), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

## Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blouin Julien Patrin\**

Québec, le 26 mai 2026

---

\* CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121223

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2026

2025

	<u>Fonds d'exploit- tation</u>	<u>Fonds d'aide en défense des droits</u>	<u>Fonds de développe- ment</u>	<u>Fonds d'immobi- lisations</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations des membres	1 962 827 \$	- \$	- \$	- \$	1 962 827 \$	1 850 749 \$
Partenaires financiers	437 819	-	-	-	437 819	447 018
Contributions du fonds de développement	100 000	-	425 837	-	525 837	468 735
Assemblée générale	26 357	-	-	-	26 357	27 860
Activités régionales	344 542	-	-	-	344 542	317 487
Activités provinciales	70 774	-	54 132	-	124 906	22 092
Revenus publicitaires	38 353	-	-	-	38 353	48 307
Intérêts	26 099	-	-	-	26 099	35 146
	<u>3 006 771</u>	<u>-</u>	<u>479 969</u>	<u>-</u>	<u>3 486 740</u>	<u>3 217 394</u>
<b>CHARGES</b>						
Salaires et charges sociales	1 077 577	-	66 746	-	1 144 323	1 140 102
Activités régionales	650 662	-	-	-	650 662	617 372
Assemblée générale	196 683	-	-	-	196 683	176 165
Promotion	46 737	-	-	-	46 737	62 102
Programmes	87 181	-	-	-	87 181	63 540
Comités	109 721	-	-	-	109 721	104 135
Télécommunications	37 129	-	-	-	37 129	29 871
Journal "Reflets"	346 149	-	-	-	346 149	322 918
Service à la clientèle	28 969	-	-	-	28 969	47 040
Frais de fonctionnement	277 925	10 214	413 223	-	701 362	475 791
Loyer	139 271	-	-	-	139 271	135 895
Amortissement des immobilisations	-	-	-	27 844	27 844	32 766
	<u>2 998 004</u>	<u>10 214</u>	<u>479 969</u>	<u>27 844</u>	<u>3 516 031</u>	<u>3 207 697</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>						
	<u>8 767 \$</u>	<u>(10 214) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(27 844) \$</u>	<u>(29 291) \$</u>	<u>9 697 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉ(E)S  
DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

5

BILAN  
AU 31 MARS

2026

2025

	Fonds d'exploit- tation	Fonds d'aide en défense des droits	Fonds de développe- ment	Fonds d'immobi- lisations	Total	Total
<b>ACTIF</b>						
<b>ACTIF À COURT TERME</b>						
Encaisse	1 216 066 \$	- \$	2 718 472 \$	- \$	3 934 538 \$	4 420 862 \$
Placements à court terme (note 3)	312 060	150 000	-	-	462 060	451 246
Débiteurs	96 923	-	-	-	96 923	90 326
Créances interfonds (note 4)	(190 980)	-	190 980	-	-	-
Intérêts à recevoir	3 347	-	-	-	3 347	4 873
Frais payés d'avance	90 745	-	-	-	90 745	79 900
	<u>1 528 161</u>	<u>150 000</u>	<u>2 909 452</u>	<u>-</u>	<u>4 587 613</u>	<u>5 047 207</u>
IMMOBILISATIONS (note 5)	-	-	-	101 202	101 202	82 756
	<u>1 528 161 \$</u>	<u>150 000 \$</u>	<u>2 909 452 \$</u>	<u>101 202 \$</u>	<u>4 688 815 \$</u>	<u>5 129 963 \$</u>
<b>PASSIF</b>						
<b>PASSIF À COURT TERME</b>						
Créditeurs (note 6)	312 265 \$	- \$	- \$	- \$	312 265 \$	342 232 \$
Produits reportés (note 7)	761 732	-	2 909 452	-	3 671 184	4 053 074
	<u>1 073 997</u>	<u>-</u>	<u>2 909 452</u>	<u>-</u>	<u>3 983 449</u>	<u>4 395 306</u>
<b>SOLDES DE FONDS</b>	<u>454 164</u>	<u>150 000</u>	<u>-</u>	<u>101 202</u>	<u>705 366</u>	<u>734 657</u>
	<u>1 528 161 \$</u>	<u>150 000 \$</u>	<u>2 909 452 \$</u>	<u>101 202 \$</u>	<u>4 688 815 \$</u>	<u>5 129 963 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 8)

AU NOM DU CONSEIL,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur